

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER  
DE LA CSSF

N°149

Juin 2013



## RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté cinq nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

### **International, réglementation et enforcement**

Daniela KOHN

### **Surveillance des marchés d'actifs financiers**

Federico GENTILE

### **Agrément et surveillance de la vie des OPCVM**

Sophie HOARAU

### **Surveillance générale**

Véronique LEGRAND

Naïla MALTI

Suite au départ d'un agent, la CSSF compte 461 agents au 11 juin 2013, dont 233 hommes et 228 femmes.

## ACTUALITES

### **■ APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN GROUPE DE PARTIES INTERESSEES AU SECTEUR BANCAIRE DE L'ABE (EBA)**

Le communiqué relatif à cet appel à manifestations d'intérêt est publié sur notre site sous la rubrique Publications, sous-rubrique Actualités : [http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Actualites/Actualites\\_2013/EBA\\_Banking\\_Stakeholder\\_Group.pdf](http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Actualites/Actualites_2013/EBA_Banking_Stakeholder_Group.pdf) (uniquement en anglais)

### **■ APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET CONCERNANT LE GROUPE DES PARTIES INTERESSEES AU SECTEUR FINANCIER DE L'AEMF (ESMA)**

Le communiqué relatif à cet appel à manifestations d'intérêt est publié sur notre site sous la rubrique Publications, sous-rubrique Actualités : [http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Actualites/Actualites\\_2013/ESMA\\_smsg\\_all\\_for\\_expression\\_of\\_interest.pdf](http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Publications/Actualites/Actualites_2013/ESMA_smsg_all_for_expression_of_interest.pdf) (uniquement en anglais)

## REGLEMENTATION NATIONALE

### **■ CIRCULAIRE CSSF 13/566**

La circulaire concerne la mise en place d'une voie d'échange électronique sécurisée pour la notification et l'exécution des ordonnances judiciaires.

### REGLEMENTATION INTERNATIONALE

#### ■ CONSULTATION PUBLIQUE PAR L'AUTORITE DE CONTROLE EUROPEENNE DES ASSURANCES ET DES PENSIONS PROFESSIONNELLES

L'Autorité de contrôle européenne des assurances et des pensions professionnelles (« EIOPA ») a publié le 16 mai 2013 un document de consultation concernant la possible création d'un marché unique pour les produits de retraite relevant du troisième pilier (« personal pensions »). Les intéressés ont jusqu'au 16 août 2013 pour faire part de leurs commentaires (<https://eiopa.europa.eu/consultations/consultation-papers/index.html>).

#### ■ PUBLICATION PAR L'EBA D'UN DOCUMENT DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PROJET DE RTS CONCERNANT LA PRISE EN COMPTE D'OPERATIONS A ACTIFS SOUS-JACENTS (NOTAMMENT OPC ET POSITIONS DE TITRISATION) DANS LE CADRE DU REGIME DE LIMITATION DES GRANDS RISQUES

L'Autorité Bancaire Européenne (« EBA ») a publié en date du 17 mai 2013 un document de consultation publique portant sur un projet de normes techniques de réglementation (« regulatory technical standards » ; RTS) dans le cadre du régime de limitation des grands risques applicable aux banques et entreprises d'investissement (« établissements »).

L'objet de ces RTS est de préciser :

1. les conditions appliquées et méthodes utilisées pour déterminer l'exposition globale sur un client ou un groupe de clients liés dans le cas de clients à l'égard desquels l'établissement est exposé par l'intermédiaire d'opérations de titrisation et d'OPC et par l'intermédiaire d'autres opérations pour lesquelles il y a une exposition sur des actifs sous-jacents;
2. les conditions dans lesquelles la structure des opérations précitées ne constitue pas une exposition supplémentaire.

Les RTS ont été développés sur base des textes législatifs de la CRD IV / CRR approuvés par le Parlement Européen et par le Conseil de l'Union européenne en avril 2013.

Le document de consultation publique EBA/CP/2013/07 est disponible sur le site Internet de l'EBA à l'adresse suivante : <http://eba.europa.eu/documents/10180/205075/CP-on-RTS-on-Large-Exposures---Art--379-8--CRR.pdf>.

La consultation publique est ouverte jusqu'au 16 août 2013. Les réponses sont à envoyer à l'adresse e-mail [EBA-CP-2013-07@eba.europa.eu](mailto:EBA-CP-2013-07@eba.europa.eu) en indiquant la référence EBA/CP/2013/07.

Une audition publique (« public hearing ») aura lieu dans les locaux de l'EBA à Londres en date du 4 juillet 2013.

## SANCTIONS

### ■ PSF SPECIALISES

La CSSF a, sur base de l'article 63 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, infligé une amende d'ordre à l'encontre du conseil d'administration d'un PSF spécialisé pour cumul et récurrence de retards non justifiés pour la transmission du reporting prudentiel périodique.

## COMMUNIQUES DE PRESSE

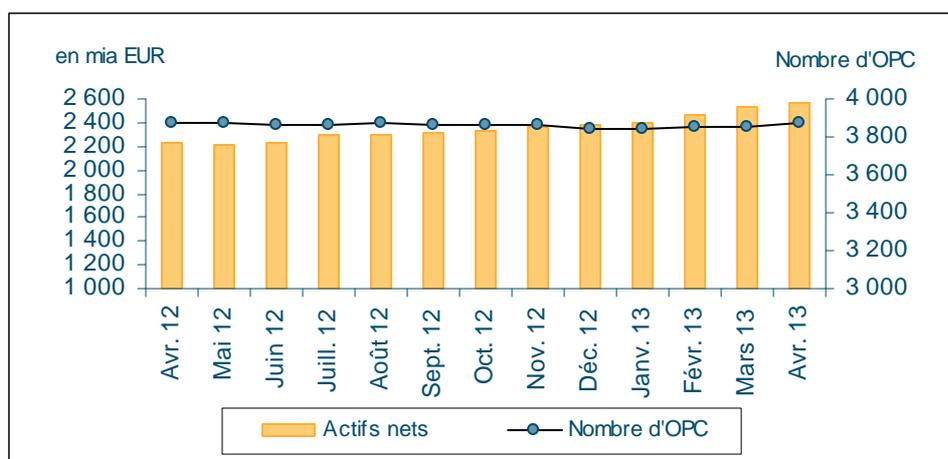
### ■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS D'AVRIL 2013

Communiqué de presse 13/24 du 10 juin 2013

#### I. Situation globale

Au 30 avril 2013, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.565,256 milliards contre EUR 2.528,920 milliards au 31 mars 2013, soit une augmentation de 1,44% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 15,26%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois d'avril une variation positive se chiffrant à EUR 36,336 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 32,491 milliards (+1,29%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 3,845 milliards (+0,15%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.871 par rapport à 3.854 le mois précédent. 2.492 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.175 compartiments. En y ajoutant les 1.379 entités à structure classique, au total 13.554 entités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC luxembourgeois et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois d'avril:

Les catégories d'OPC à actions ont connu des développements divergents pour le mois sous revue. Ainsi les OPC à actions de la plupart des pays ou régions industrialisés, comme l'Europe, les Etats-Unis ou le Japon, ont pu dégager des gains de cours face aux politiques d'assouplissement monétaire menées par leurs banques centrales, et notamment une extension de ces politiques au Japon. En ce qui concerne la catégorie d'OPC à actions en USD, la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR de plus de 2% pour le mois sous revue a engendré une évolution négative des résultats en EUR pour cette catégorie.

Les catégories d'OPC à actions de pays émergents ont en moyenne vu des baisses de cours. Les développements hétérogènes au niveau des différents marchés d'actions nationaux et la baisse des prix des principales matières premières expliquent ce mouvement baissier.

Au mois d'avril les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

### Evolution des OPC à actions au mois d'avril 2013\*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	3,71%	0,90%
Actions européennes	1,21%	0,79%
Actions américaines	-0,66%	1,79%
Actions japonaises	8,30%	9,99%
Actions Europe de l'Est	-2,31%	-2,18%
Actions Asie	-0,14%	-1,22%
Actions Amérique latine	-3,23%	-0,22%
Actions autres	-0,43%	1,37%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

Au niveau de la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, une réduction des rendements pour les emprunts publics de pays de la zone euro de même qu'une diminution des écarts de rendement entre les différents pays de la zone euro ont pu être observées pour le mois sous revue. La continuité des mesures de politique monétaire expansive accompagnée d'une diminution de l'aversion au risque de la part des investisseurs ont contribué à ce mouvement de baisse des rendements. Pour les OPC à obligations privées, malgré des développements non uniformes par secteur et par pays, le mois s'est globalement soldé par des gains de cours.

La catégorie d'obligations libellées en USD a réalisé une évolution positive des cours. Un fléchissement des rendements suite à la publication de chiffres conjoncturels négatifs ensemble avec une réduction du taux d'inflation aux Etats-Unis est à l'origine de ce mouvement, soutenu également par les mesures continues de politique monétaire expansive de la banque centrale américaine. La dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR pour le mois sous revue a cependant impliqué une évolution négative de l'effet marché pour cette catégorie.

Concernant la catégorie d'OPC à obligations de marchés émergents, une nouvelle réduction des primes de risque a contribué à une appréciation des cours pour le mois sous revue.

En somme, les catégories d'OPC à revenu fixe ont affiché un investissement net en capital légèrement positif pour le mois sous revue.

### Evolution des OPC à revenu fixe au mois d'avril 2013\*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,07%	-1,35%
Marché monétaire en USD	-2,04%	-2,35%
Marché monétaire marché global	-0,58%	-0,56%
Obligations libellées en EUR	1,53%	0,22%
Obligations libellées en USD	-0,80%	2,02%
Obligations marché global	0,61%	2,45%
Obligations marchés émergents	0,36%	2,34%
Obligations High Yield	0,30%	3,60%
Autres	0,67%	0,74%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant:

### OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois d'avril 2013\*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	1,68%	1,47%
Fonds de Fonds	0,30%	1,78%

\* Variation en % des Actifs Nets par rapport au mois précédent

## II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la loi de 2010 et des FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1.653	1.646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2.868	2.059,395 €
31/01/2008	1.662	1.539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2.932	1.951,141 €
29/02/2008	1.680	1.543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2.972	1.962,845 €
31/03/2008	1.700	1.480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3.012	1.895,445 €
30/04/2008	1.733	1.541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3.083	1.964,076 €
31/05/2008	1.736	1.566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3.105	1.996,959 €
30/06/2008	1.755	1.480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3.153	1.902,092 €
31/07/2008	1.784	1.471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3.220	1.896,357 €
31/08/2008	1.817	1.487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3.284	1.917,993 €
30/09/2008	1.827	1.375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3.322	1.796,696 €
31/10/2008	1.845	1.243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3.351	1.647,028 €
30/11/2008	1.840	1.206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3.364	1.604,237 €
31/12/2008	1.826	1.169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3.371	1.559,653 €
31/01/2009	1.837	1.183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3.398	1.571,534 €
28/02/2009	1.838	1.149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3.402	1.530,291 €
31/03/2009	1.840	1.154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3.396	1.526,563 €
30/04/2009	1.847	1.213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3.415	1.592,932 €
31/05/2009	1.849	1.243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3.425	1.619,269 €
30/06/2009	1.846	1.255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3.435	1.631,256 €
31/07/2009	1.848	1.327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3.438	1.706,030 €
31/08/2009	1.851	1.360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3.449	1.739,417 €
30/09/2009	1.849	1.394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3.457	1.773,834 €
31/10/2009	1.844	1.399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3.454	1.777,528 €
30/11/2009	1.858	1.415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3.473	1.788,910 €
31/12/2009	1.843	1.465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3.463	1.840,993 €
31/01/2010	1.842	1.477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3.480	1.860,688 €

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

28/02/2010	1.843	1.511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3.498	1.897,934 €
31/03/2010	1.847	1.584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3.516	1.980,538 €
30/04/2010	1.842	1.611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3.521	2.012,887 €
31/05/2010	1.846	1.589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3.542	1.992,413 €
30/06/2010	1.843	1.600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3.550	2.010,637 €
31/07/2010	1.849	1.610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3.582	2.019,223 €
31/08/2010	1.855	1.653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3.614	2.068,990 €
30/09/2010	1.858	1.667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3.633	2.083,740 €
31/10/2010	1.854	1.688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3.645	2.107,575 €
30/11/2010	1.851	1.733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3.656	2.160,872 €
31/12/2010	1.846	1.762,666 €	629	222,178 €	1.192	214,150 €	3.667	2.198,994 €
31/01/2011	1.847	1.748,015 €	626	220,255 €	1.211	215,757 €	3.684	2.184,027 €
28/02/2011	1.857	1.770,049 €	620	220,032 €	1.228	218,117 €	3.705	2.208,198 €
31/03/2011	1.858	1.755,924 €	622	216,151 €	1.244	218,821 €	3.724	2.190,896 €
30/04/2011	1.858	1.759,531 €	624	213,823 €	1.254	222,054 €	3.736	2.195,408 €
31/05/2011	1.864	1.782,367 €	619	211,981 €	1.266	224,860 €	3.749	2.219,208 €
30/06/2011	1.864	1.750,292 €	616	210,172 €	1.269	224,535 €	3.749	2.184,999 €
31/07/2011	1.861	1.752,281 €	629	210,582 €	1.305	226,802 €	3.795	2.189,665 €
31/08/2011	1.860	1.652,805 €	627	204,518 €	1.312	228,618 €	3.799	2.085,941 €
30/09/2011	1.858	1.600,158 €	618	201,939 €	1.340	229,980 €	3.816	2.032,077 €
31/10/2011	1.856	1.635,157 €	611	203,545 €	1.352	233,235 €	3.819	2.071,937 €
30/11/2011	1.862	1.623,445 €	605	200,459 €	1.366	235,515 €	3.833	2.059,419 €
31/12/2011	1.870	1.655,509 €	601	201,671 €	1.374	239,332 €	3.845	2.096,512 €
31/01/2012	1.856	1.709,460 €	594	202,915 €	1.387	244,706 €	3.837	2.157,081 €
29/02/2012	1.854	1.750,218 €	591	203,540 €	1.402	249,401 €	3.847	2.203,159 €
31/03/2012	1.860	1.762,166 €	587	202,875 €	1.419	252,165 €	3.866	2.217,206 €
30/04/2012	1.858	1.768,717 €	583	203,300 €	1.431	253,583 €	3.872	2.225,600 €
31/05/2012	1.859	1.750,722 €	582	203,715 €	1.433	257,590 €	3.874	2.212,027 €
30/06/2012	1.841	1.762,870 €	581	202,440 €	1.445	259,169 €	3.867	2.224,479 €
31/07/2012	1.835	1.823,366 €	576	207,093 €	1.453	266,258 €	3.864	2.296,717 €
31/08/2012	1.834	1.825,035 €	573	204,103 €	1.465	266,261 €	3.872	2.295,399 €
30/09/2012	1.827	1.845,500 €	567	201,592 €	1.472	267,356 €	3.866	2.314,448 €
31/10/2012	1.820	1.860,241 €	563	199,842 €	1.485	269,566 €	3.868	2.329,649 €
30/11/2012	1.815	1.891,001 €	561	196,886 €	1.487	271,835 €	3.863	2.359,722 €
31/12/2012	1.801	1.913,089 €	555	193,769 €	1.485	276,968 €	3.841	2.383,826 €
31/01/2013	1.803	1.936,513 €	550	191,354 €	1.487	278,061 €	3.840	2.405,928 €
28/02/2013	1.809	1.990,596 €	548	194,399 €	1.492	283,075 €	3.849	2.468,070 €
31/03/2013	1.806	2.038,580 €	543	199,556 €	1.505	290,784 €	3.854	2.528,920 €
30/04/2013	1.818	2.068,815 €	542	201,405 €	1.511	295,036 €	3.871	2.565,256 €

### ■ AIFMD : LA CSSF SIGNE 34 ACCORDS DE COOPERATION AVEC DES REGULATEURS DE PAYS TIERS

#### Communiqué de presse 13/23 du 31 mai 2013

Suite à l'adoption par l'ESMA des accords de coopération entre les régulateurs européens et 34 de leurs contreparties mondiales, la CSSF a signé un MoU avec chacune de ces autorités émanant de pays tiers, dont notamment les Etats-Unis, le Canada, le Brésil, l'Inde, la Suisse, l'Australie, Hong Kong et Singapour.

Ces accords de coopération qui seront applicables à partir du 22 juillet 2013, permettront la gestion transfrontalière des fonds d'investissement alternatifs, de même que leur commercialisation auprès des investisseurs professionnels.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au communiqué de presse publié par ESMA : [ESMA promotes global supervisory co-operation on alternative investment funds](#)

### ■ ACCEPTATION DU PRIX PROPOSÉ POUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A. COMME JUSTE PRIX SOUS LA LOI RETRAIT RACHAT

#### Communiqué de presse 13/22 du 28 mai 2013

Le 21 mars 2013, en conformité avec les dispositions de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après, la « Loi Retrait Rachat »), la société Bolloré S.A. a informé la CSSF de sa décision d'exercer son droit de retrait obligatoire portant sur les actions de la société Plantations des Terres Rouges S.A. (code ISIN LU0012113584).

Le 19 avril 2013, la société Bolloré S.A. a communiqué à la CSSF et publié le prix proposé de 2.000 euros par action de la société Plantations des Terres Rouges S.A. ainsi qu'un rapport d'évaluation établi par la société Accuracy concernant ces mêmes titres.

Au vu de ce qui précède et considérant que la CSSF n'a pas reçu de lettre d'opposition concernant le projet de retrait obligatoire sur les actions de la société Plantations des Terres Rouges telle que prévue à l'article 4(6) de la Loi Retrait Rachat, la CSSF accepte le prix proposé par la société Bolloré S.A. de 2.000 euros par action de la société Plantations des Terres Rouges S.A. comme juste prix. Conformément aux dispositions de ce même article, la CSSF a informé l'actionnaire majoritaire ainsi que la société concernée de l'acceptation du prix.

### ■ INVESTMENT FUNDS: REACTION TO A CUSTOMER COMPLAINT (UNIQUEMENT EN ANGLAIS)

#### Communiqué de presse 13/21 du 24 mai 2013

This week, the press largely echoed a customer complaint in the investment fund area.

In this context, the CSSF refutes the statements given in the press as the complaint submitted to the CSSF by the claimant has been dealt with according to the applicable complaint procedures. The grievances set forth by the claimant have been analyzed and the CSSF informed the concerned parties of its assessment. Out of a list of grievances, one was considered as justified by the regulator and has been addressed.

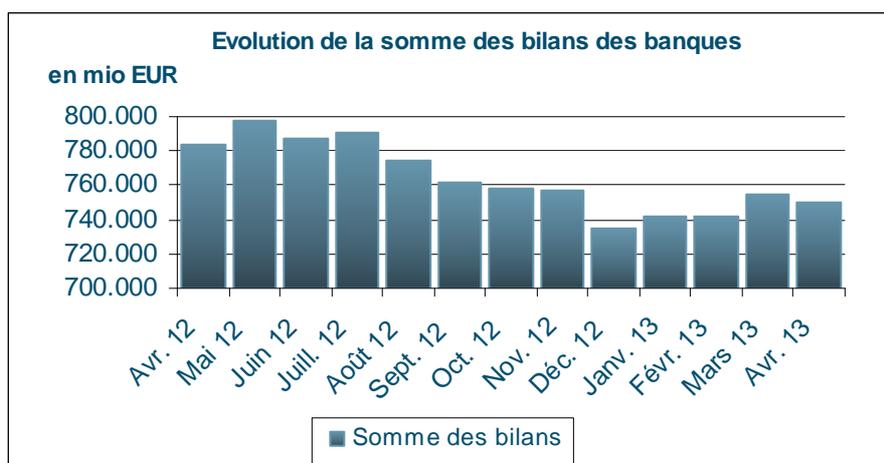
The CSSF informs that all customer complaints against undertakings for collective investments subject to the CSSF's supervision are handled according to the applicable rules. This means that the regulator aims to find an amicable settlement to the complaints received. The CSSF cannot act as a judge passing a mandatory judgment. Consequently, if the parties let the CSSF know that they will not reach an amicable settlement, respectively if the CSSF concludes that the complaint is not justified, the

regulator informs the customer of the legal action he may take in case he aims to continue the dispute.

### STATISTIQUES

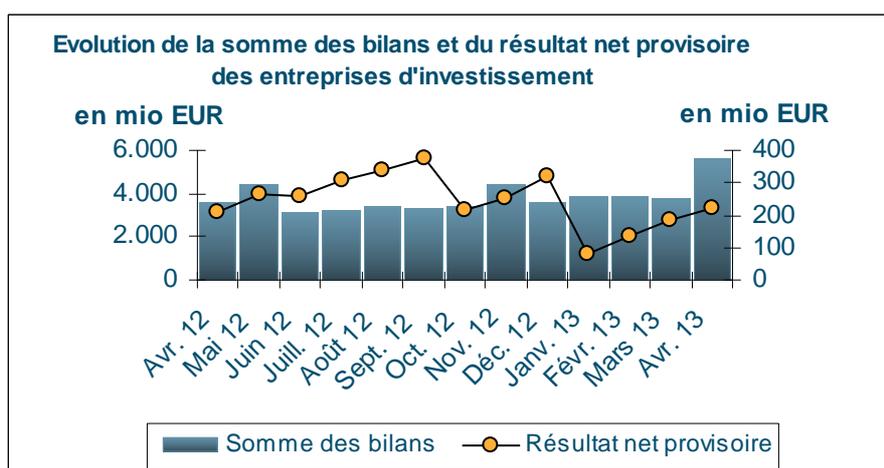
#### ■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 30 avril 2013 en baisse



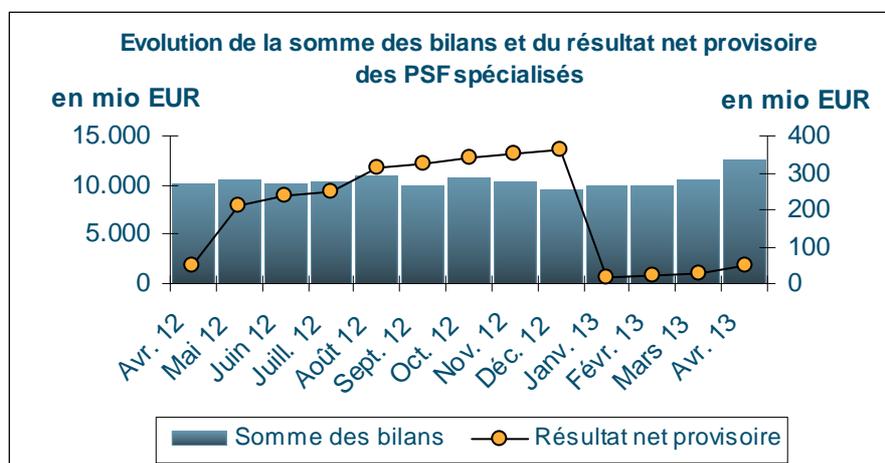
#### ■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 30 avril 2013 en hausse



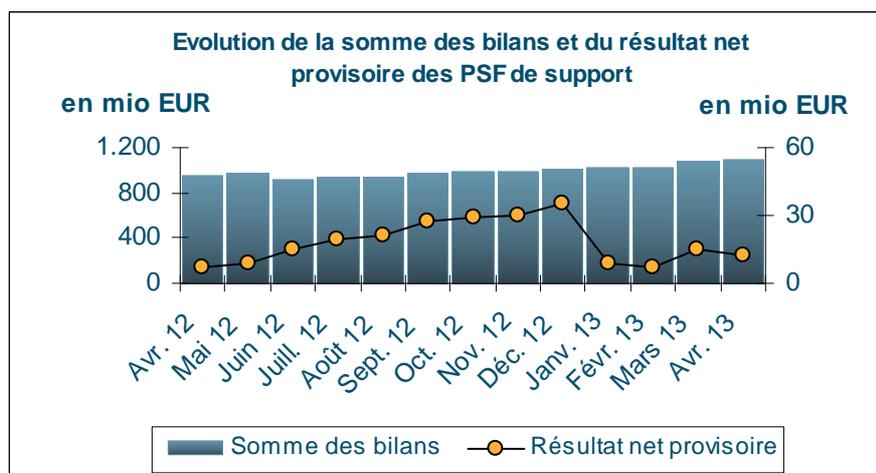
## ■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 30 avril 2013 en hausse



## ■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 30 avril 2013 en hausse



## ■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 mai 2013, 69 cabinets de révision agréés et 222 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 52 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

## ■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la SICAR suivante a été inscrite sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- TCEE FUND III S.C.A., SICAR, 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel

La SICAR suivante a été retirée de la liste officielle :

- CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Au 10 juin 2013 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 275 unités.

### ■ ORGANISMES DE TITRISATION ET FONDS DE PENSION

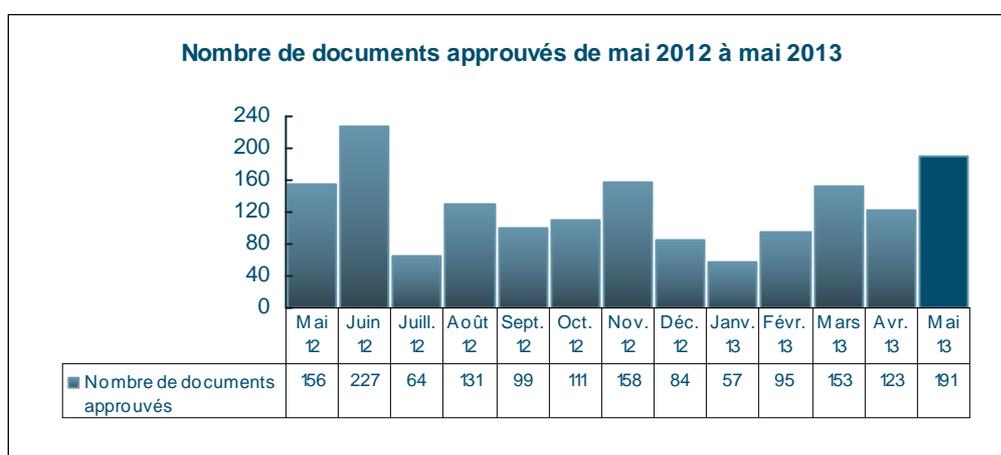
Au 12 juin 2013, 14 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 15 professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à 32 unités au 12 juin 2013.

### ■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTÉ (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

#### 1. Approbations par la CSSF



Au cours du mois de mai 2013, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 191 documents, qui se répartissent comme suit :

- prospectus de base : 61 (31,94 %)
- autres prospectus : 30 (15,71 %)
- documents d'enregistrement : 9 (4,71 %)
- suppléments : 91 (47,64 %)

## 2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois de mai 2013, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 35 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 194 notifications relatives à des suppléments.

## 3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



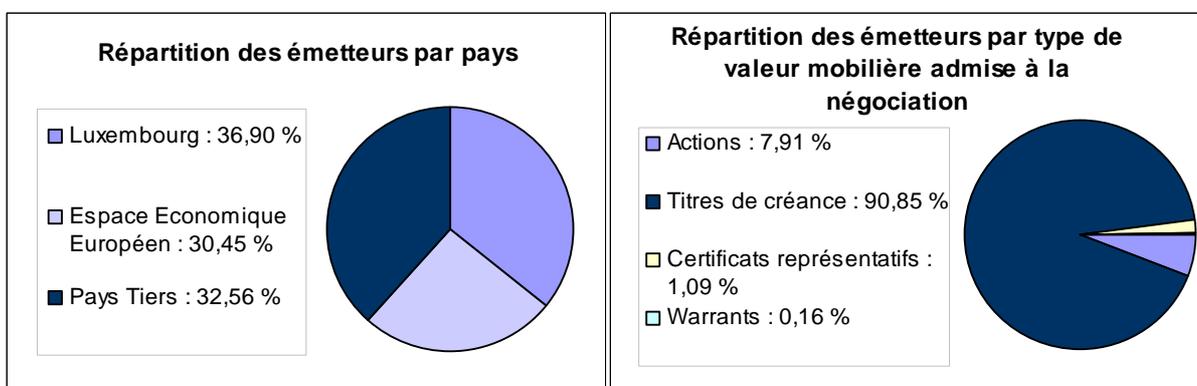
Au cours du mois de mai 2013, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 48 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 45 notifications relatives à des suppléments\*.

\* Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

### ■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 13 mai 2013, cinq émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, sept émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 10 juin 2013, 645 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES BANQUES

#### Inscription :

##### **STANDARD CHARTERED BANK LUXEMBOURG BRANCH**

Kirchberg City Center, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

#### Changements de dénomination :

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en  
**BANQUE J. SAFRA SARASIN (LUXEMBOURG) SA**

VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A. a changé sa dénomination en  
**BANKINTER LUXEMBOURG S.A.**

### ■ LISTE DES PSF

#### Inscription :

##### **TREETOP PSF S.A R.L.**

5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

Statut : opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier  
Autorisation ministérielle du 15 mai 2013

## Changements de dénomination :

DOMINION CORPORATE GROUP S.A. a changé sa dénomination en  
**CRESTBRIDGE S.A.**

MERIT CAPITAL LUXEMBOURG S.A. a changé sa dénomination en  
**VALOR CAPITAL S.A.**

## ■ **LISTE DES ETABLISSEMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE :**

### Changement d'adresse :

**LEETCHI CORP S.A.**  
14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

## ■ **LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010**

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

### Inscriptions :

**PATRIZIA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT S.A R.L.**  
2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg

**WALTON (LUXEMBOURG) FUND MANAGEMENT S.A.**  
20, boulevard Emmanuel Servais, L-2505 Luxembourg

### Changement de dénomination :

SHERIDAN INVEST S.A. a changé sa dénomination en  
**ASCENDUM S.A.**

## ■ **LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010**

### Changement d'adresse :

**INVESCO MANAGEMENT S.A.**  
37A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

## ■ **LISTE DES SICAR**

### Inscription :

**TCEE FUND III S.C.A., SICAR**  
7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel

### Retrait :

**CHINA OPPORTUNITY S.A. SICAR**  
12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### ■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

#### Inscriptions :

##### NOM

Earls Four Limited  
GELF Bond Issuer I S.A.  
LFP SV S.A.  
Monviso 2013 S.r.l.  
Secteur Public France S.A.

##### PAYS DU SIEGE

Îles Caïmans  
Luxembourg  
Luxembourg  
Italie  
Luxembourg

#### Radiations :

##### NOM

Asset Backed-B S.A.  
Banco Popolare Luxembourg S.A.  
DSB S-tog a/s  
ECM Real Estate Investments AG  
Finning International Inc  
Roof Russia S.A.  
Sterlingmax I MBS Ltd

##### PAYS DU SIEGE

Luxembourg  
Luxembourg  
Danemark  
Luxembourg  
Canada  
Luxembourg  
Îles Caïmans

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

#### **Inscriptions et radiations opérées pendant le mois d'avril 2013**

#### Inscriptions :

Durant le mois de référence, les 29 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

##### **1) OPC partie I Loi 2010 :**

- ARCAM SICAV, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- ASSENAGON SELECT PLUS, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- ASSENAGON SUBSTANZ, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- CIG FUNDS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- DB FIXED COUPON FUND 2018, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DEKA-DEUTSCHLAND NEBENWERTE, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEUTSCHER MITTELSTANDSANLEIHEN FONDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- EURO RENTEN HY, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- EUROPE SECTORTREND UCITS ETF, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- FLEKONZEPT, 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg
- HELIUM FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- LC (LUX), 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- TANGOO GLOBAL, 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- YAPI KREDI SICAV, 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

##### **2) OPC partie II Loi 2010 :**

- PETERCAM CAPITAL, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SPECIAL BOND, 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher
- UNIGARANT: ROHSTOFFE (2020), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

##### **3) FIS :**

- ALPHA GENESIS FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- AUSTRIAN REAL ESTATE FUND SA, SICAV-FIS, 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg
- D&S ASIA GREEN PROPERTY FUND II, S.A. SIF-SICAV, 33A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DIAMOND INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-FIS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- HELLEBORE CREDIT SICAV-FIS, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- IGNIS ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- OMICRON FUND S.C.A. SICAV-SIF, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- PT ALTERNATIVES SICAV-FIS S.A., 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- REAL RENDITE AI S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- STRATEGIE PRO RENDITE SICAV-FIS, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- SUPERA PE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- ZUKUNFT SICAV-SIF, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

### Radiations :

Les 12 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de référence:

#### **1) OPC partie I Loi 2010 :**

- ACMBERNSTEIN ALTERNATIVE INVESTMENTS, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- UNIGARANT: CHANCENVIELFALT (2019), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VOLANDO UMBRELLA FUND, 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

#### **2) OPC partie II Loi 2010 :**

- DYNAMIC FUNDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- MIRABAUD FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- UBP MULTIFUNDS II, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

#### **3) FIS :**

- BALUX CAPITAL S.C.A. SICAV-SIF, 47, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- CYGNA NEGRA LUXEMBOURG SICAV-FIS, SCA, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- DWS BRAZIL BOND BASKET 2014, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- GAIA FUND S.A., SICAV-FIS, 15, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- JUNA GLOBAL TRENDS FCP-FIS, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- MELCHIOR SPECIALISED FUNDS, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

### Retrait

Suite à la décision prise par la CSSF de retirer la société d'investissement à capital variable POLYMATH INVESTMENTS de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 16 mai 2013, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé POLYMATH INVESTMENTS. Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck et liquidateur Maître Ferdinand Burg.

## PLACE FINANCIERE

### Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **142** (10 juin 2013) (↘ de 1 entité sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 750,206 milliards** (30 avril 2013) (↘ de 30,576 milliards sur un an)  
Résultat avant provisions : **EUR 1,27 milliards** (31 mars 2013) (↘ de 0,15 milliard sur un an)

Nombre d'OPC :  
- Partie I de la loi 2010 : **1.806** (12 juin 2013)  
- Partie II de la loi 2010 : **541** (12 juin 2013)  
- Fonds d'investissement spécialisés (FIS) : **1.531** (12 juin 2013)  
TOTAL : **3.878** (12 juin 2013) (↘ de 2 entités sur un an)

Patrimoine global net : **EUR 2.565,256 milliards** (30 avril 2013) (↗ de 339,656 milliards sur un an)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 15 de la loi 2010 : **188** (31 mai 2013) (↗ de 10 entités sur un an)  
Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 de la loi 2010 : **193** (31 mai 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Nombre d'entreprises d'investissement : **108** dont **11** succursales (10 juin 2013) (↘ de 6 entités sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 5,653 milliards** (30 avril 2013) (↗ de 2,03 milliards sur un an)  
Résultat net provisoire : **EUR 219,455 millions** (30 avril 2013) (↗ de 9,248 millions sur un an)

Nombre de PSF spécialisés : **122** (10 juin 2013) (↗ de 3 entités sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 12,629 milliards** (30 avril 2013) (↗ de 2,495 milliards sur un an)  
Résultat net provisoire : **EUR 48,23 millions** (30 avril 2013) (↘ de 1,08 million sur un an)

Nombre de PSF de support : **85** (10 juin 2013) (↘ de 3 entités sur un an)  
Somme des bilans : **EUR 1,090 milliard** (30 avril 2013) (↗ de 142,928 millions sur un an)  
Résultat net provisoire : **EUR 12,83 millions** (30 avril 2013) (↗ de 5,46 millions sur un an)

Nombre de fonds de pension : **14** (12 juin 2013) (↘ de 1 entité sur un an)

Nombre de SICAR : **275** (10 juin 2013) (↘ de 3 entités sur un an)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **32** (12 juin 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **645** (10 juin 2013) (↘ de 21 entités sur un an)

Nombre d'établissements de paiement : **5** dont **1** succursale (10 juin 2013) (↗ de 1 entité sur un an)

Nombre d'établissements de monnaie électronique : **5** (10 juin 2013) (↗ de 2 entités sur un an)

Emploi total dans les banques, PSF et sociétés de gestion : **43.969 personnes** (31 mars 2013) (↘ de 77 personnes sur un an\*), dont :

- banques : **26.393 personnes** (31 mars 2013)
- sociétés de gestion : (chapitre 15) **2.765 personnes** (31 mars 2013)
- entreprises d'investissement : **2.675 personnes** (31 mars 2013)
- PSF spécialisés : **3.069 personnes** (31 mars 2013)
- PSF de support : **9.067 personnes** (31 mars 2013)

\*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.

#### Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF  
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg  
Tél. : (+352) 26 251-560  
E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)